

Bastia, u 6 di ghjennaghju di u 2021

**COMMUNICATU DI STAMPA DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA**

## **Le Conseil exécutif de Corse propose trois catégories de mesures pour préserver la Corse face au risque d'une troisième vague et reprendre au plus vite une vie collective normale**

La situation épidémique de la Covid-19 s'aggrave notablement dans plusieurs pays d'Europe et est très inquiétante dans de nombreuses régions françaises.

Elle s'est sensiblement améliorée en Corse, même si le recul manque encore pour apprécier l'impact épidémique des fêtes de Noël et de fin d'année.

Dans ce contexte, il est indispensable de tout faire pour que notre île ne connaisse pas de troisième vague, à laquelle ni notre système de santé ni notre économie ne pourraient résister.

La stratégie à mettre en œuvre dans les prochaines semaines doit intégrer, comme n'a eu de cesse de le proposer et de le demander la Collectivité de Corse, les traits spécifiques de la Corse et de sa population : insularité ; part importante de personnes âgées ; population totale relativement faible ; importance des flux de population venant de l'extérieur, notamment en période de vacances.

Cette stratégie doit permettre de conserver un niveau très bas de circulation du virus dans les semaines à venir et donc de reprendre au plus vite une vie économique, sociale et sociétale pleine et entière, incluant la réouverture de tous les commerces et la reprise des activités culturelles et sportives, dans le respect de protocoles sécurisant ce retour à la normale.

Le Conseil exécutif de Corse, lors de sa réunion hebdomadaire du mardi 5 janvier, a notamment abordé la question de la situation sanitaire, économique et sociale de l'île en ce début d'année.

Le Conseil exécutif de Corse propose que, concernant la stratégie sanitaire à mettre en œuvre, les points suivants soient mis en débat et, dès lors qu'ils feraient l'objet d'un large consensus, validés au plus vite par l'Etat :

### 1. Prolongation du dispositif « Green Pass » dans les semaines à venir

L'obligation de présentation d'un test Covid19 négatif pour les passagers qui arrivent en Corse par la voie aérienne ou maritime, préconisée initialement par le Conseil exécutif de Corse, a été globalement efficace et utile.

Cette mesure a fait l'objet d'un large consensus social, et le dépistage ainsi rendu obligatoire a permis de révéler 2% de passagers positifs, parmi lesquels un porteur du « variant anglais » du virus de Covid-19, beaucoup plus contagieux que la souche initiale.

Or, il est prévu que le dispositif soit levé à partir du 8 janvier.

Ce choix aurait inéluctablement pour conséquence de faire repartir à la hausse le taux d'incidence en Corse.

Il nous semble donc indispensable de maintenir le principe du test obligatoire, en favorisant autant que possible les tests RT-PCR, ceci tant que les taux d'incidence restent élevés dans certaines régions françaises et européennes où le virus circule énormément.

Le dispositif pourra bien sûr faire l'objet d'aménagements (exemple des voyageurs amenés à faire un déplacement d'une journée par exemple pour raisons médicales) ou de réévaluation en cas d'évolution positive de la situation épidémique globale.

### 2. Renforcer le dépistage et la rupture immédiate des chaînes de contamination

Le Conseil exécutif de Corse préconise de déployer très rapidement, sur la base du volontariat, des campagnes de tests ciblées.

A ce titre, pourraient être testés prioritairement et plus fréquemment des catégories ciblées : par exemple les personnels médico-sociaux (aides à domicile, personnels des EPHAD...), les personnes qui travaillent ou évoluent dans les lieux accueillant du public, et notamment les établissements scolaires. Cela pourrait également être étendu aux étudiants s'ils étaient amenés à reprendre leurs cours en présentiel.

Parallèlement, la stratégie d'isolement et de tracing des cas positifs doit être renforcée, de manière à casser les chaînes de contaminations.

De même, il convient de surveiller la présence virale (par test PCR) dans les stations d'épuration des principales villes et communes. Cette méthode s'est en effet révélée être un indicateur fiable de la reprise épidémique dans les villes.

### 3. Protéger la population avec la mise en œuvre de la campagne de vaccination et le maintien des gestes-barrières

Enfin, la campagne de vaccination doit impérativement être accélérée, en particulier dans le contexte de plus grande transmissibilité/diffusion du « variant anglais » du virus, qui soulève beaucoup d'inquiétudes dans la communauté scientifique.

La vaccination, qui se fera évidemment sur la base du volontariat, devra concerner prioritairement et le plus rapidement possible les personnes fragiles (pathologies lourdes : cancer, HTA, Diabète... ; personnes âgées) mais également les professionnels de santé et du secteur médico-social volontaires, et enfin les actifs entre 40 et 65 ans qui doivent s'occuper de leurs enfants ou de parents âgés.

Les gestes-barrières doivent bien sûr être maintenus, et les protocoles de sécurisation sanitaire respectés, y compris dans les activités pour l'heure suspendues et qui ont vocation à reprendre au plus vite.

La Corse compte 338.000 habitants, soit une population globalement faible par rapport à d'autres régions ou pays, et qui vit sur une île.

Eu égard à ces données, la mise en œuvre efficace des trois catégories de mesures ainsi préconisées doit permettre de faire reculer, et de vaincre le virus, et concomitamment, de revenir dès les prochaines semaines à une vie individuelle et collective normale et à une activité économique, sociale, culturelle et sportive pleine et entière.